

PRIME PARTAGE DE LA VALEUR

Prime pour certains, déprime pour tous

Orange utilise tous les dispositifs défiscalisés pour éviter de donner des mesures pérennes aux salariés.

Le pouvoir d'achat des salariés ne se calcule pas sur la base d'une prime au petit bonheur la chance !

Une fois encore, la CFDT a demandé une augmentation de salaire pour tous

Depuis 3 ans, aucun accord salarial n'a abouti.

Les raisons de la non-signature de la CFDT : l'entreprise ne partage pas suffisamment la valeur créée avec les salariés mais le fait davantage avec ses dirigeants et ses actionnaires.

En effet, depuis 20 ans, le budget dédié à la rémunération de nos dirigeants a augmenté de 7% par an en moyenne. **Nous sommes bien loin des maigres augmentations réservées aux salariés.** Le rapport entre les montants versés aux 10% les mieux rémunérés et les 10% les moins bien rémunérés continue d'augmenter : **pour la CFDT, il est inacceptable qu'une politique salariale vise à accroître les inégalités au sein de l'entreprise.**

En 2021, les actionnaires ont quant à eux perçu 2,3 milliards d'euros de dividendes... comparés aux miettes de la proposition d'Orange lors de la négociation salariale 2022, encore diminuée un peu plus avec la décision unilatérale de l'employeur qui enlevait 0,3 % de budget dédié aux salariés.

Orange aurait pu aller jusqu'au versement de 6 000 euros de prime conformément à la loi pouvoir d'achat

AIRBUS = 1 500 euros // LVMH = 1 000 à 1 500 euros // AIR FRANCE = 1 000 euros // STELLANTIS = 1 400 euros // MACIF = 1 000 euros // GENERALI = 1 000 euros

Comme dans d'autres entreprises du secteur ou de la taille comparable, Orange pouvait choisir le montant et les personnes éligibles.

L'entreprise propose finalement une prime à moins de la moitié des salariés en prenant en compte leur salaire fixe + variable + heures supplémentaires et qui serait modulée fonction de leur temps de travail

- Jusqu'à 40 200 € => 21 500 personnes concernées : **prime 900 euros**
- De 40 201€ à 50 400€ => 10 500 personnes : **prime 400 euros**

La CFDT ne signera donc pas ce texte.

La CFDT a demandé à anticiper la négociation 2023 pour répondre au mieux aux attentes des salariés. Orange y est favorable. Rendez-vous début 2023 !

